

En exécution de la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 25 janvier 2024, le tarif de la journée d'hébergement à la Maison de Repos est fixé comme suit à partir du 1^{er} mars 2024.

En COURT SEJOUR :

Herviens / Non Herviens

Chambre commune + sanitaire + TV + frigo	55,67 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire + TV + frigo	60,88 EUR/jour

En LONG SEJOUR :

Herviens

Chambre commune + sanitaire	48,98 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire	52,44 EUR/jour

Non Herviens

Chambre commune + sanitaire	51,76 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire	55,15 EUR/jour

Les couples ne bénéficiant que d'une pension au taux ménage bénéficient d'une réduction forfaitaire de 3,10 EUR/jour et par personne, en long séjour.

Lessive linge privé	1,50 EUR/jour
Télédistribution	15 EUR/trimestre

Le Directeur général,

Ph. JEHOLET

Pour le C.P.A.S.:



Le Président,

E. JERÔME.